

L'Assemblée de la Fédération de Pêche du Canton.

Un tournoi de judo organisé par le judo-club de GAREOULT.

LA VIE AU VILLAGE

NAISSANCE

Nous avons le plaisir de vous annoncer la naissance de Julie MANISCALCO, née le 14 février. Toutes nos félicitations aux parents.

REMERCIEMENTS

Les familles NADAL et PALOS, très touchées des nombreuses marques de sympathie qui leur ont été témoignées lors du décès de Marion, remercient bien sincèrement toutes les personnes qui se sont associées à leur peine.

RÉUNION CONCERNANT LES ARTISTES AMATEURS DU VILLAGE

La réunion de préparation à l'exposition des 1 et 2 juin aura lieu le jeudi 29 février à 17 heures à la salle polyvalente.

La présence de tous les exposants est souhaitée.

ANNONCE

J'assurerais à votre domicile, régulièrement ou temporairement, la garde de personnes âgées. Je garderais également un ou plusieurs enfants, même malades, à votre domicile ou chez moi. Madame SANNIER Tél. 94.72.26.59.

COURS DE DANSE DE SALON

Un cours de danse privé pourrait être organisé prochainement dans notre Commune. Selon la demande, slow, rock, valse, tango, paso, etc.... y seraient pratiqués.

Le prix demandé serait de 180 F par personne et par mois, à raison d'une heure et demie par semaine (320 F pour un couple):

si vous désirez vous initier -ou vous perfectionner- dans cet « art », veuillez téléphoner à la Mairie (94.72.21.19.) de 11 heures à 12 heures.

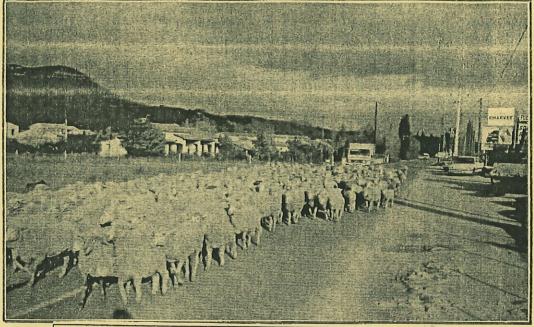
MÉDAILLE D'HONNEUR DU TRAVAIL

Monsieur SABATIER Roger vient de se voir décerner, par arrêté préfectoral, la Médaille d'Honneur du Travail « Échelon GRAND OR ». Nous lui présentons toutes nos félicitations.

LOTO DES CIGALES

Le loto des Cigales aura lieu le 25 février à 15 heures, salle polyvalente. Nombreux lots. Buvette. Buffet.

SAINTE-ANASTASIE





BULLETIN MUNICIPAL

FÉVRIER 1996 N°76

Un pèlerinage du souvenir passant par le Village!

LE MOT DU MAIRE

Hubert FALCO, Député sortant et Président du Conseil Général du VAR, venant d'être élu Sénateur, a de ce fait, laissé vacant son siège de Député de la 6^{ème} circonscription.

En conséquence, le 10 mars prochain, se déroulera l'élection législative destinée à pourvoir à son remplacement. Aujourd'hui sept candidats sont au départ pour cette succession.

Traditionnellement, vous le savez, ces élections partielles ne mobilisent pas outre mesure les électeurs plus attentifs, quoi que l'on pense, aux sollicitations parfois tapageuses des grands médias nationaux qu'aux événements les concernant au premier degré.

Pourtant, pour chacun de nous et pour notre Commune, cette élection revêt une importance particulière, puisqu'elle permettra de désigner une ou un élu de proximité, si possible à l'écoute de nos problèmes et capable de les résoudre.

Aussi, quel que soit votre choix, je vous demande, ce jour là, de ne pas être dans le camp des pêcheurs à la ligne, mais aux contraire, d'accomplir selon vos convictions, votre devoir de citoyen.

Je vous en remercie.

Jean-Pierre MORIN

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FÉVRIER 1996

ÉTAIENT PRESENTS: MMES BOCQUET, LAURENT, MM. ISTRIA, CUENOT, DEHAYE, FADDA, JURAVER, ABELLO, RÉMY, LALANDEC, BROSSAUD, RAYNAUD, CORBIER. Sous la Présidence de M. MORIN, Maire.

ÉTAIT ABSENT : M. TOSELLO donne procuration à M. MORIN.

Lors de ce dernier Conseil avant le vote du budget primitif 1996, le Conseil examine et programme les différentes mises à jour indispensables des tarifs Communaux.

Néanmoins, dans le souci de modérer cette pression sur les ménages, celles-ci seront étalées dans le temps et leurs montants limités au strict nécessaire.

Comme ceux des années à venir, ce budget 1996 sera marqué par le projet de construction d'une nouvelle école primaire dont le coût se situera probablement entre 4 et 5 millions de Francs.

Le Maire rappelle cet engagement de mandat, en précisant qu'une telle dépense, dans un contexte général peu propice, ne saurait être réalisé sans efforts, c'est à dire sans que soit poursuivie une politique d'économie particulièrement rigoureuse.

Enfin, les taux d'imposition ne subiront en 1996, aucune augmentation comme cela est le cas depuis 1989.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de fixer les taux d'imposition pour les taxes d'habitation, les taxes foncières ainsi que pour la taxe professionnelle, applicables à l'exercice 1996.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de reconduire sans augmentation les taux votés en 1995, soit :

• Taxe d'Habitation: 8,88 %

• Taxe sur le Foncier Bâti : 17,59 %

• Taxe sur le Foncier non Bâti :87,35 %

• Taxe Professionnelle: 24,68 %

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

CRÉATION D'UNE RÉGIE DE RECETTES POUR L'UTILISATION DU CHAUFFAGE A LA SALLE POLYVALENTE

La Commune vient d'installer un dispositif de chauffage de sa salle des sports polyvalente. Conformément aux décisions précédentes du Conseil Municipal et après avis favorable de la Commission Extra-Municipale des Sports et des Loisirs, il a été décidé de répercuter sur les utilisateurs les frais de fonctionnement de cette installation.

Pour ce faire, il y a lieu de mettre en service 2 monnayeurs-minuteurs alimentés par des jetons. La mise en service du chauffage de la salle sera en conséquence subordonnée à la mise en oeuvre de ce dispositif.

Ces jetons seront vendus aux utilisateurs par le canal d'une régie municipale de recettes au prix de 25 Francs. Chaque jeton entraînera le fonctionnement d'un monnayeur-minuteur pour une durée d'une heure.

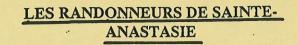
OUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DE RETRAIT DU SIVOM DU PAYS BRIGNOLAIS

Par délibération du 27/10/1989, le Conseil Municipal de SAINTE-ANASTASIE a adhéré au SIVOM du Pays Brignolais créé par arrêté BAC 1047 HA/JV du 3 avril 1990 de Monsieur le Sous-Préfet de BRIGNOLES, dans lequel chaque action choisie fait l'objet d'une décision particulière de la part de chaque Commune.

Progressivement, la participation de la Commune a régressé pour ne plus concerner aujourd'hui que l'action PIDAF.

Compte-tenu de cette évolution et de l'intérêt pour la Commune de redéfinir le cadre de sa coopération intercommunale, le Maire propose d'entreprendre une procédure de retrait de cet E.P.C.I., conformément aux dispositions du Code des Communes et notamment de l'article L 163-16.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'annoncer au Comité Syndical son intention de se retirer du Syndicat.



Nous vous rappelons les sorties des dimanche 25 février et dimanche 24 mars. Comme convenu, il n'y aura pas de marche les vendredis 23 février et 22 mars.

La réunion du club de tennis : un compte-rendu d'activité très positif et une passation des pouvoirs.



Sous la direction de Monsieur Patrick VEZIANO une vingtaine de jeunes sportifs suivent durant les vacances scolaires un « indispensable » stage de perfectionnement. Toutes nos félicitations à notre club pour cet effort en faveur de la jeunesse.



CLUB DES CIGALES

Comme annoncé précédemment, nous sommes en mesure de vous fournir des compléments d'informations pour la sortie du 14 mars prochain:

Matin : visite du musée de la mine du Cap Garonne au Pradet. Cette ancienne mine est le premier musée français du cuivre et des microminéraux (prévoir un lainage).

Après-midi : visite du jardin d'oiseaux tropicaux de La Londe, spécialisé dans l'acclimatation et l'élevage d'espèces animales en voie d'extinction.

Prix de la journée : 210 F, comprenant la restauration et les deux visites.

Départ 8 heures 15 de la Place de la Gare.

Réservations au 94.72.20.33 jusqu'au 5 mars 1996.

Pour les jeux de déroulant à la salle polyvalente, après le vendredi 16 février 1996 à 14 H 30, reprise normale de la périodicité, soit les 1^{er} et 3^{ème} vendredis de chaque mois.

NAISSANCE D'UNE NOUVELLE ASSOCIATION

A l'initiative de Monsieur et Madame BARTHES de SAINTE-ANASTASIE, cette association sera créée pour favoriser et étendre le développement de l'apprentissage de la musique dans le village. Son nom est déjà tout un programme : Association des Amis de la Musique. D'ores et déjà, Madame BARHES, chaque lundi et depuis plusieurs mois, assure un cours d'initiation à la musique pour les petits.

Des cours de flûte à bec, trompette, éventuellement solfège pourraient également être dispensés.

Pour tout renseignement, s'adresser au 94.72.20.03.

un club (coffre salle des sports, par exemple).

2. Enfin, le Maire demande à tous les Présidents d'associations de modérer la demande d'aide financière et les remercie de leur compréhension.

La prochaine réunion de la Commission Extra-Municipale est fixée au vendredi 1er mars à 18 heures.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU CLUB DE TENNIS

La réunion a eu lieu comme prévu le 10 février à 18 heures, en présence de M. le Maire, de M. MARQUES, représentant l'A.S.L., de M. BRUZZONE, Président du club de Basket, du bureau au complet et de nombreux adhérents.

Bilan de l'année 95:

Le club a 29 adhérents.

Le tournoi d'été a réuni une vingtaine de personnes, dames et messieurs. Une consolante a pu être organisée pour les éliminés du 1^{er} tour. L'école de tennis connaît un grand succès avec 48 participants. Elle souffre d'ailleurs de ce succès car pour certains cours, les enfants sont un peu nombreux. Le comité essaiera avec l'aide de M. VEZIANO, moniteur, de trouver des solutions.

Compte rendu financier:

Le bilan est positif.

Comme l'an dernier, les dépenses sont essentiellement constituées par :

- Les frais du tournoi d'été.
- · L'achat de cadenas.
- L'achat de balles pour l'école.

Prix des cartes d'adhésion:

Confirmation des tarifs parus dans le bulletin de décembre 95 :

- 300 F pour le 1^{er} membre.
- 200 F pour le 2^{ème}.
- 200 F pour les jeunes de -15 ans pour jouer toute l'année.
- 100 f pour les enfants de l'école de tennis qui ne pourront pas jouer pendant les mois de juillet et août.

La location du cadenas est de 50 F. Les personnes qui voudront se procurer dans le commerce les mêmes cadenas pourront le faire. Il est rappelé que les invitations ne pourront plus être répétitives mais qu'elles doivent en principe concerner des amis de passage.

Grâce à cette méthode on constate une grande amélioration pour les réservations.

Demande de subvention :

La même subvention sera demandée cette année, uniquement pour l'école de tennis enfants de -15 ans. Par ailleurs, M. le Maire nous promet la construction du mur d'exercice pour cette année. Il sera construit au dessus du terrain actuel et au fond. Il sera grillagé tout autour de l'aire de jeu construite en ciment et un grillage sera posé au-dessus du mur.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président, M. CORBIER, annonce qu'après 10 ans passés à la tête du club, il désire se retirer. Il est demandé des candidatures et seul M. CUADRA, dont la candidature était déjà connue du bureau se présente.

Il est élu à l'unanimité.

Mme MORIN, Trésorière depuis 10 ans également, sera d'ici quelques mois, aidée par M. VAN DER VELDEN qui prendra certainement le poste l'an prochain.

Le nouveau bureau élu se compose de :

- Président : M. CUADRA.
- Trésorière : Mme MORIN.
- Secrétaire : Mme CLÉMENT.

M. CUADRA remercie l'assistance et annonce qu'une permanence sera tenue tous les mercredis de 11 heures à 12 heures par Mme MORIN ou lui-même, afin de recevoir les inscriptions.

M. le Maire prend la parole pour encourager le club et ses dirigeants à continuer et il confirme la construction du mur.

L'assemblée générale s'est terminée par un apéritif amical et chaleureux qui s'est prolongé et a permis aux adhérents de se connaître.

Réservation des courts :

- Ne doit pas être faite plus de 48 heures à l'avance. Ex. : le jeudi pour le samedi.
- Toujours avec le cadenas et la petite languette avec impérativement le nom de l'adhérent.

REDEVANCE DES ORDURES MÉNAGÈRES : TARIF POUR 1996

Là encore, l'application de normes communautaires de plus en plus strictes et l'augmentation des exigences des ménages (volume en constante augmentation, dépôts de végétaux et de déchets non ménagers de toutes sortes) provoquent une augmentation importante du coût de fonctionnement de ce service qui ne peut être compensé que par l'augmentation progressive de redevance.

- Redevance des Ordures Ménagères par foyer
 : 500 F.
- Redevance des Ordures Ménagères pour le terrain de camping : 15 000 F.

Adopté à l'unanimité.

AUGMENTATION DE LA PARTICIPATION DES FAMILLES POUR LE TRANSPORT SCOLAIRE

Le prix de la carte annuelle de transport scolaire vers GAREOULT et BRIGNOLES est de 400 F. Les augmentations des tarifs des transporteurs et des taxes additionnelles sur les carburants nous conduisent là encore à réajuster nos tarifs.

Dans le même souci de modération, il est décidé de ne rendre cette augmentation exécutoire qu'à compter de la prochaine rentrée scolaire.

Participation financière au transport scolaire de chaque enfant pour l'année scolaire 1996/1997 : 450 F.

Adopté à l'unanimité.

RESTAURANT SCOLAIRE

Le prix du repas scolaire est actuellement de 14 F. Il a été maintenu à ce niveau en dépit de nombreuses augmentations (fourniture des repas, frais de personnel, frais d'investissement, chauffage...).

Aujourd'hui il serait nécessaire de limiter ce dérapage en portant le prix du repas immédiatement à 15 F. Cependant, dans un souci de modération, le Conseil décide de reporter cet effort demandé à la prochaine rentrée scolaire.

Adopté à l'unanimité.

PRIX DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

La mise en service en 1994 de la comptabilité M 49 a imposé aux Communes de répercuter intégralement sur le consommateur le prix de l'eau et de l'assainissement.

Ces dispositions cumulées à l'aggravation des normes européennes nous imposent de poursuivre progressivement la mise à niveau des tarifs de ces services.

Le coût normal a envisager sera certainement situé aux environs (T.T.C.) de 2 centimes le litre d'eau. Nous nous en approchons donc par étape. Montant de la surtaxe sur le prix de l'eau et de l'assainissement pour l'année 1996:

- le m³ pour l'eau1,00 F
- le m³ pour l'assainissement3, 50 F
- prime fixe eau.....40,00 F
- prime fixe assainissement......35,00 F Adopté à l'unanimité.

CHRONIQUE MUNICIPALE

PRÉVISIONS

Le samedi 20 avril à 20 H à la salle polyvalente : conférence sur le thème 'La Provence, son économie et son histoire » par Monsieur Alfred GAUTIER.

EXERCICE MILITAIRE

Du 14 au 16 mars se déroulera dans notre secteur un exercice d'hélicoptère à atterrissage en zone autorisée.

COMMENT DISTINGUER
UN NID DE POULE
D'UN RALENTISSEUR ?

Rien si ce n'est que l'un est gratuit et l'autre pas.

RECHERCHE Maison avec jardin
F3 ou F4
à louer sur SAINTE-ANASTASIE
Tél. M. et Mme LOVERA
94.72.27.60.

INFORMATIONS UTILES

POLICE MUNICIPALE

Pendant les heures ouvrables s'adresser ou téléphoner à la Mairie au 94.72.21.19. En dehors des heures ouvrables et en cas d'urgence, téléphoner au Gardien de Police Municipale : 94.72.27.82.

Enfin, pour les événements graves (incendie, accident, désordre...) ou en cas de non-réponse aux numéros précédents, appeler le 18 (Pompiers) ou le 17 (Gendarmerie).

ASSISTANTE SOCIALE

Mme MARIN Véronique, Assistante Sociale, tient une permanence, à la Mairie, le premier vendredi de chaque mois, de 10 heures à 12 heures.

INTERVENTION
SUR LES RÉSEAUX PUBLICS
D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

Numéro d'appel : 94.86.34.61. puis numéro donné par répondeur.

SERVICE DE GARDE DES MÉDECINS

Le 25/02/96....Dr MATHIE.......94.59.62.97. Le 03/03/96....Dr CHRESTIAN....94.69.78.75. Le 10/03/96....Dr BARIBAUD......94.69.72.83. Le 17/03/96....Dr AURENS........94.72.26.07. Le 24/03/96....Dr PONSON......94.28.32.89.

PHARMACIES DE GARDE

Du samedi 02 mars, 19 heures, au samedi 9 mars, 9 heures, appel préalable au 94.07.08.08. (standard).

BIBLIOBUS

Le bibliobus stationnera à SAINTE-ANASTASIE, parking des Ferrages, de 14 heures à 15 heures 30, le mardi 12 mars 1996.

ENTR'AIDE SOCIALE DU VAR

Mme BENOÎT Marie-Pierre assure une permanence à la Mairie, le premier jeudi de chaque mois, de 10 heures à 12 heures : aide à domicile, retraités, malades, infirmes (aide ménagère).

DÉCLARATIONS D'IMPÔTS

Monsieur FLENET, Inspecteur des Impôts, se tiendra à la disposition des contribuables à la Mairie, le lundi 26 février de 8 heures à 12 heures.

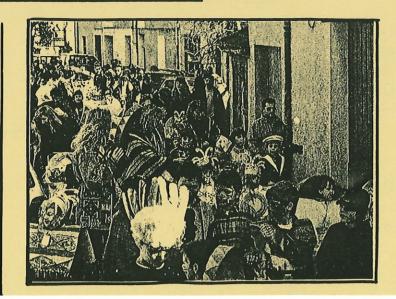
CARNAVAL A L'ÉCOLE IL A ETE PLACE SOUS LE THEME DU MEXIQUE.

Les élèves des écoles primaires et maternelles se sont rassemblés pour fêter Carnaval, soit plus de cent enfants, tous costumés sur le thème du Mexique. Dans un tintamarre digne des fêtes de Mardi-Gras, la tradition a été bien respectée. Tout le village était en fête!

Les pépés et les grands-mères aux fenêtres, tandis que les mamans suivaient le cortège de leur progéniture avec les maîtres et maîtresses. Le Policier Municipal réglementait la circulation.

Le cortège a pris fin à la salle des fêtes où un goûter a été offert à tous les Mexicains et Mexicaines qui ont apprécié les gourmandises bien gagnées!

Casimir RAYNOUARD



COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE LA COMMISSION EXTRA MUNICIPALE DES SPORTS ET LOISIRS DU 9 FÉVRIER 1996

ÉTAIENT PRESENTS:

M. MORIN, Maire; M. DEHAYE, Adjoint aux Finances; M. FADDA, Commission Municipale des Sports; M. GUIGNIER, Président du Comité des Fêtes ; M. RAYNAUD, Commission Municipale des Sports ; M. VANDAELE, Président du Badminton ; M. CUADRA, Président de la Gym.; M. ISTRIA, Commission Municipale des Sports ; M. JURAVER, Président de la Commission Municipale des Sports; M. BROSSAUD, Commission Municipale des Sports ; M. SCLAFANI, Président du Foot et du Volley-ball ; M. MARQUES, représentant les Boucles de l'Issole ; M. BRUZZONE, Président du Basket ; M. PETITGAND, Basket; Mme LAURENT, Présidente des Randonneurs de l'Issole; Nanou MORIN, représentant le Tennis; Mme TIFRA, Présidente des Parents d'Élèves.

M. DEHAYE précise que les demandes de subventions des associations doivent être adressées à la Mairie pour le 23 février, accompagnées du bilan de l'année 1995, ainsi que du bilan prévisionnel.

M. MORIN, rappelle que le chauffage de la salle des sports est réalisé, mais que pour l'instant, le chauffage des deux salles ne pouvant pas toujours fonctionner conjointement la priorité est donnée à la salle des sports, excepté pour les manifestations programmées par la Mairie, ce qui exige une entente des utilisateurs de chaque salle.

Le prix de l'heure a été aligné sur le prix du KW [1 F le KW, 50 F le prix de l'heure].

Surveillance des locaux.

Jusqu'à présent, tout s'est à peu près bien passé, sauf un cas de détérioration qui s'est produit dernièrement. A ce sujet, M. MORIN demande que chaque utilisateur vérifie l'état des lieux en arrivant et en quittant les locaux.

M. JURAVER demande que, lors des activités sportives, le bureau reste fermé, le responsable gardant la clé. En cas de besoin, on peut venir la lui demander.

Différentes activités.

M. MARQUES précise que les Boucles de l'Issole auront lieu cette année le 13 juillet, compte tenu des différentes courses dans la région.

- Exposition concernant les artistes locaux : les 1 et 2 juin.
- Bourse aux jouets anciens : le 5 mai.
- Conférence de M. GAUTIER (La Provence, son histoire, son économie) : le 20 avril.

Nanou MORIN rappelle qu'un stage de tennis est organisé pour les enfants du 19 au 23 février de 10 heures à 12 heures.

Travaux prévus pour 1996.

- Mur d'entraînement pour le club de tennis.
- · Panneau d'affichage pour le football.
- M. PETITGAND signale que pour l'appareil qu'il a réalisé (basket) il serait utile de construire un petit tremplin pour en faciliter la manipulation.

Club des jeunes -local-.

A la suite des quelques dégâts survenus il y a plusieurs semaines, le local a été fermé et le club mis en sommeil. Dans l'avenir, il est possible que, appuyé par un des parents, le club retrouve prochainement une activité.

Brocantes et festivités.

Brocantes: M. MORIN précise que lors de chaque brocante, le Président doit vérifier que seuls les gens de métiers (déclarés à la Chambre de Métiers) soient acceptés, ainsi que les habitants du village (une fois par an, avec l'autorisation de la Mairie).

<u>Festivités</u>: Au cours de la fête du village, les manèges doivent être contrôlés au point de vue sécurité, le Président du Comité des Fêtes et le Maire étant responsables en cas d'accident.

CONCLUSION:

1. Si le gros entretien des installations sportives doit être assuré par le personnel communal, il ne semble cependant pas possible de procéder à de multiples petites réparations concernant du matériel spécialement affecté à

TRAVAUX RÉALISES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL DU 15 JANVIER AU 15 FÉVRIER

• Gué des Vaux. Mis en place d'une seconde buse pour assurer un meilleur écoulement des eaux du Vallon des Vaux avec élargissement de la chaussée en béton de voirie.

Un travail qui a nécessité d'importants moyens.

- Nids de Poule. Opération de rebouchage importante, consécutive aux abondantes pluies des derniers mois. Nécessité d'y consacrer plusieurs journées de travail.
- <u>Panneaux électoraux</u>. Mise en place des panneaux en vue des élections législatives partielles des 10 et 17 mars.
- « Monstres ». Tournée mensuelle de 2 jours. Nous constatons que nos concitoyens entassent à côté des containers, à n'importe quelle époque du mois, toutes sortes d'objets hétéroclites qui peuvent facilement trouver place dans un coffre de voiture. Nous rappelons que :
- Les « Monstres » sont des <u>objets</u> <u>encombrants</u> dont les propriétaires ne peuvent se défaire eux-mêmes.
- Toutes les ordures ménagères et les « Monstres » sont pesés et <u>facturés</u> à la Mairie.

Le poids moyen de déchets par habitant et par jour est passé de 0,9 Kg en 1990 à 1,4 Kg à ce jour. La redevance en subit inévitablement le contrecoup.



- Jardinières. Mise en place de 2 jardinières :
 -l'une en face du Bar des Amis en
 remplacement des 2 bornes scellées dans le
 sol et arrachées nuitamment.
 - l'autre au début de la rue Raynouard.
- Travaux d'entretien dans les écoles, réparations diverses, brûlage de végétaux.



SO.VA.PA.J

Société Waroise de

Parcs et Jardins

Etude - Création Espaces Verts Arrosage Automatique Elagage - Débroussaillage

"LES VICNARETS" 83136 STE - ANASTASIE - T. 94.72.29.92

Terrassements - Travaux publics
Placines: Fosses Septiques

3 rue des oustaouts
83136 Ste Anastasie
94.72.24.63 ou 94.72.23.12
SIRET: 39204965600011

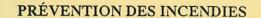
6

CAMPAGNE ÉLECTORALE «LÉGISLATIVES »

Comme durant toutes les campagnes précédentes et en application de la loi, l'affichage politique n'est autorisé qu'aux emplacements autorisés (panneaux Place St Just et salle polyvalente).

Le personnel municipal procédera sur le champ. à l'enlèvement de toutes les affiches apposées en d'autres lieux.

RESTAURANT BAR-PIZZA
Plats et Pizza à emporter
« BAR DES AMIS »
SAINTE-ANASTASIE
Parking des Ferrages
Tél. 94.72.21.85.



Chaque mois depuis septembre dernier, nous avons rappelé l'obligation pour les propriétaires et ayants-droits, de procéder au débroussaillage des abords de leur habitation et constructions diverses.

Jusqu'au 15 mars, l'incinération des végétaux coupés n'est soumise à aucune restriction particulière, sinon à celle du bon sens.

A partir du 15 mars, toute incinération devra être précédée d'une déclaration en Mairie, déposée une semaine avant la date prévue (ce document devra être transmis par la Mairie, en 4 exemplaires, au Service de Protection contre l'Incendie).

Achever ces travaux avant le 15 mars serait donc une bonne chose, pour tout le monde.



La réunion des Maires du Canton sous l'égide du Conseiller Général Gérard FABRE.

LA VIE ASSOCIATIVE

BASKET-BALL

Matches Pré-Excellence Masculins B Le 10/03/96 à 09 H 00 : SAINTE-ANASTASIE/COGOLIN Le 16/03/96 à 16 H 00 : ROQUEBRUNE/SAINTE-ANASTASIE Le 24/03/96 à 09 H 00 : SAINTE-ANASTASIE/LE LUC Matches Poussines Poule 1 Le 09/03/96: GRIMAUD/SAINTE-ANASTASIE Le 16/03/96: SAINTE-ANASTASIE/LES ARCS Le 23/03/96:

SAINTE-ANASTASIE/ST TROPEZ

Matches Poussins Poule 2
Le 16/03/96:
SAINTE-ANASTASIE/COGOLIN
Le 23/03/96:
STE MAXIME/SAINTE-ANASTASIE

Matches Seniors Honneur Masculins Le 09/03/96 à 20 H 30 : LA GARDE/SAINTE-ANASTASIE Le 17/03/96 à 10.H 00 : SAINTE-ANASTASIE/CAVALAIRE Le 24/03/96 : SIX-FOURS/SAINTE-ANASTASIE

Matches Benjamins Honneur Masculins
Le 10/03/96 à 10 H 30:
SAINTE-ANASTASIE/ST TROPEZ
Le 17/03/96 à 10 H 30:
LA LONDE/SAINTE-ANASTASIE
Le 24/03/96 à 10 H 30:
SAINTE-ANASTASIE/COGOLIN